

Motion Maurice Neyroud et consorts – Modification de la LADB pour que les vins vaudois soient mieux représentés dans la restauration

Texte déposé

L'intérêt de la population vaudoise pour les produits du terroir vaudois est en nette augmentation et la période du COVID-19 n'a fait qu'accentuer la prise de conscience sur l'importance de choisir et de consommer des produits de proximité.

Si les commerces multiplient leurs offres de tels produits, la tendance n'est pas la même dans la restauration.

Si une petite partie des établissements publics fait la part belle aux vins vaudois, avec parfois une carte des vins très majoritairement locale, force est de constater que la part des vins étrangers sur les cartes des cafés et restaurants vaudois reste très souvent majoritaire.

En effet, il n'est pas rare de constater une carte des vins composée de 90 % de vins étrangers dans certains établissements, et ceci même au cœur des vignobles vaudois.

Nous assistons aujourd'hui à une très large promotion en faveur du tourisme local en incitant nos compatriotes à passer leurs vacances en Suisse. En effet, notre pays est un lieu de vacances qui offre un éventail de possibilités et qui n'a rien à envier aux destinations étrangères. Ces promotions sont à saluer et à soutenir.

Des mesures de soutien financier envers les établissements publics ont de plus été mises sur pied par le Conseil d'Etat pour aider cette partie importante de l'économie vaudoise.

Il paraît dès lors contradictoire de vouloir d'une part inciter les suisses à rester dans notre pays, à consommer local, afin de soutenir une économie de proximité et d'autre part proposer à ces mêmes consommateurs une majorité de vins étrangers.

L'article 41 de la Loi vaudoise sur les auberges et débits de boissons (LADB) impose déjà aux établissements de proposer du vin vaudois sans toutefois en préciser la quantité, ce qui laisse entendre au minimum un seul vin.

Cette motion demande une modification de cette loi en y ajoutant l'obligation de proposer un minimum de 40% de vins vaudois.

Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB) du 26 mars 2002

Art. 41 Devoirs envers la clientèle [2]

- 1 Le client a le droit d'exiger du personnel de l'établissement un compte écrit et détaillé. Il peut en demander quittance après l'avoir payé.
- 2 L'octroi d'une licence avec alcool comporte l'obligation d'offrir, en vente, **un minimum de 40% de** du vin vaudois.
- 3 Chaque exploitant doit contribuer, dans la mesure du possible, à la promotion des produits du terroir vaudois.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Maurice Neyroud
et 22 cosignataires*

Développement

M. Maurice Neyroud (PLR) : — Ce n'est un secret pour personne : la viticulture est en crise. Elle l'était déjà avant le début de la pandémie, bien sûr, mais la période et les annulations des manifestations, festivals, concerts et autres foires ne fait qu'empirer la situation. Les vendanges approchent alors que certains producteurs n'ont tout simplement pas la place d'encaver la nouvelle récolte, faute d'acheteurs et donc faute de place dans la cave. Cette situation n'est pas spécifique à notre canton, bien sûr, ni même à notre pays. En effet, tous les pays sont touchés, avec une surproduction mondiale d'un côté et une baisse de la consommation de l'autre. Les conséquences sont bien visibles et la concurrence très active entre les pays. On peut le constater dans les grandes enseignes, chez les grands distributeurs et dans la restauration. Chaque pays cherche des solutions et met en place des aides à l'exportation. La Suisse est et reste un pays très attractif, avec un pouvoir d'achat important, qui suscite donc bien des convoitises. En Suisse, la consommation 2018 s'est montée à 244 millions de litres, dont 89 de vins indigènes, soit une part de 35 % seulement. Il suffirait de quelques pourcents supplémentaires pour inverser la tendance et donner aux vins vaudois la place qu'ils méritent. On constate que la part des vins étrangers est très importante dans les commerces, en général et dans la restauration en particulier. On comprend facilement la raison : les marges sont bien plus confortables avec des vins étrangers qu'avec des vins indigènes !

Heureusement, les réactions publiques et privées face à la pandémie sont bonnes et bien ciblées. On incite, avec raison, les Suisses à passer leurs vacances en Suisse, à consommer régional et à faire travailler l'économie locale. Le monde de la restauration, qui a été particulièrement touché par les mesures de semi-confinement, a souffert et souffre encore aujourd'hui des règles de sécurité qui pèsent sur le chiffre d'affaires. Heureusement, ils peuvent bénéficier des aides fédérales et cantonales mises en place depuis le début de la pandémie avec, notamment, le droit aux allocations perte de gain pour les indépendants et les crédits COVID proposés par la Confédération. Au niveau vaudois, on a l'aide à fonds perdus pour les baux commerçants d'un montant de 20 millions de francs, le soutien aux apprenties et apprentis ainsi qu'aux entreprises formatrices, avec une subvention de la moitié du salaire annuel de l'apprenti. Les 15 millions de l'aide WelQome sont autant d'aides précieuses. Toutes ces aides à l'économie locale sont saluées, extrêmement bienvenues et bénéfiques. Cependant, elles apportent également leur lot de contradictions. En effet, n'est-il pas contradictoire, pour un restaurateur, de bénéficier d'une aide cantonale payée par les impôts des consommateurs et de proposer ensuite une carte des vins composée presque exclusivement de vins étrangers ? N'est-il pas également contradictoire de pousser à une consommation locale et d'inciter nos habitants à passer des vacances en Suisse et, au bout du compte, leur proposer des vins étrangers qui pèsent sur notre économie locale ?

La Loi sur les auberges et débits de boissons (LADB) à son article 41, alinéa 2, précise : « L'octroi d'une licence avec alcool comporte l'obligation d'offrir en vente du vin vaudois. » On pourrait donc imaginer que les vins vaudois sont bien représentés sur les cartes des vins. Dans les faits, il est vrai et il est à relever que certains établissements font la part belle aux vins vaudois en les mettant largement en valeur, mais que d'autres proposent un seul vin vaudois et parfois même simplement un vin ouvert, juste là pour faire respecter la règle, alors que tout le reste de la carte est composé de vins étrangers. Ayant fait cette constatation à de nombreuses reprises et regrettant le peu de volonté de changer les choses à la base, j'ai le plaisir de présenter une motion qui propose une modification de la LADB afin d'imposer 40 % de vins vaudois sur les cartes des vins.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.